Commune de JONCHEREY

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

4. Zonage modifié

échelle 2 500ème

Décembre 2023

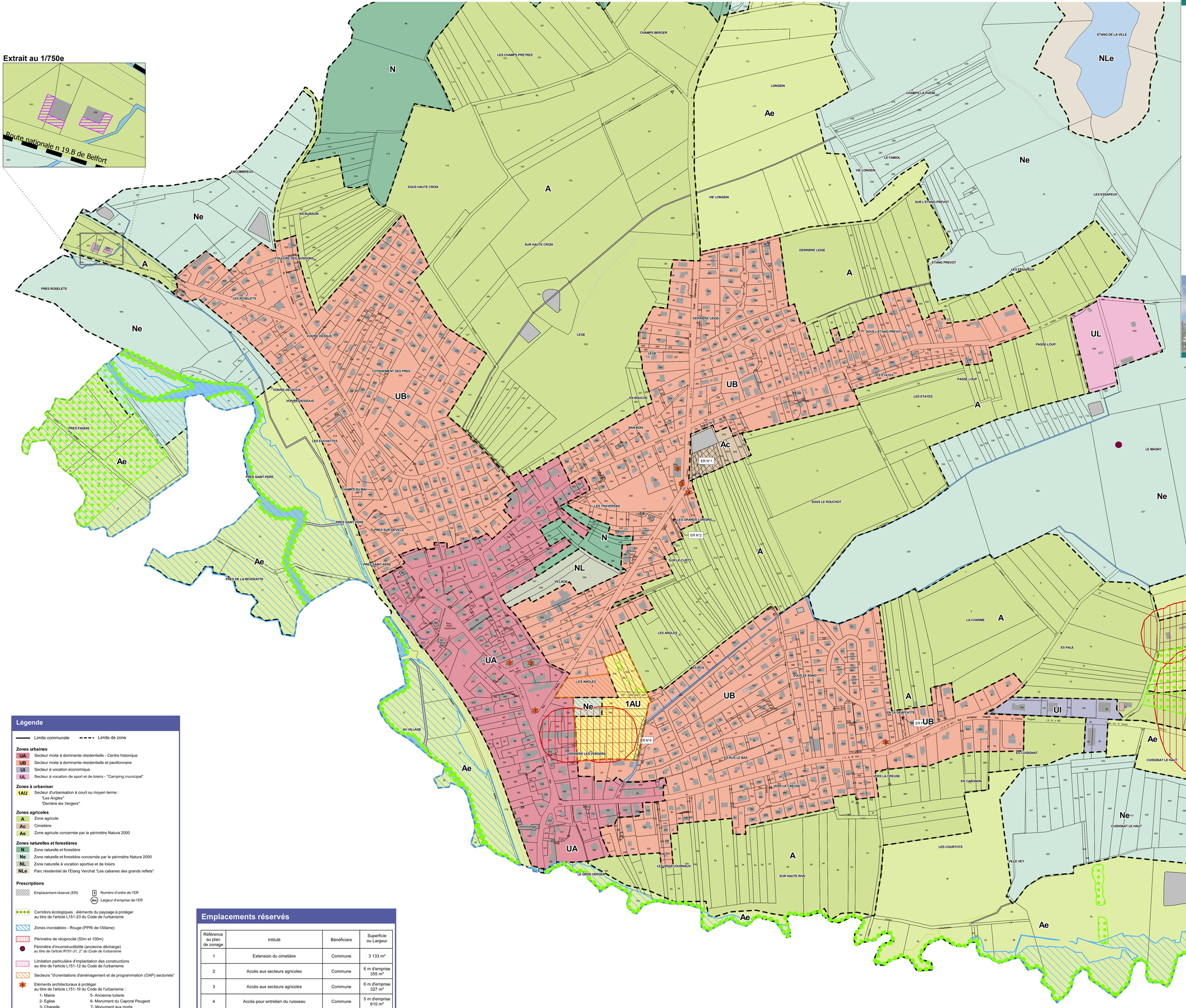

Format A0 - Echelle : 1/2 500

Source : Origine cadastre 2023 (c) droits de l'Etat réservés

Sur ce plan, modification des annotations :
RN19 devient RD19 et RN463 devient RD463.

Légende

Limite communale — Limite de zone

Zones urbaines

- UA — Secteur mixte à dominante résidentielle - Centre historique
- UB — Secteur mixte à dominante résidentielle et pavillonnaire
- UI — Secteur à vocation économique
- UL — Secteur à vocation de sport et de loisirs - "Camping municipal"

Zones à urbaniser

- 1AU — Secteur d'urbanisation à court ou moyen terme :
  - *"Les Angles"*
  - *"Derrière les Vergers"*

Zones agricoles

- A — Zone agricole
- Ac — Cimetière
- Ae — Zone agricole concernée par le périmètre Natura 2000

Zones naturelles et forestières

- N — Zone naturelle et forestière
- Ne — Zone naturelle et forestière concernée par le périmètre Natura 2000
- NL — Zone naturelle à vocation sportive et de loisirs
- NLe — Parc résidentiel de l'Etang Verchat "Les cabanes des grands reflets"

Prescriptions

- Emplacement réservé (ER) — 1 Numéro d'ordre de l'ER — 6m Largeur d'emprise de l'ER
- Corridors écologiques : éléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Zones inondables - Rouge (PPRi de l'Allaine)
- Périmètre de réciprocité (50m et 100m)
- Périmètre d'inconstructibilité (ancienne décharge) *au titre de l'article R151-31, 2° du Code de l'urbanisme*
- Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme
- Secteurs "d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectoriels"
- Eléments architecturaux à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme :
  - 1- Mairie
  - 2- Eglise
  - 3- Chapelle
  - 4- Vierge à l'enfant
  - 5- Ancienne tuilerie
  - 6- Monument du Caporal Peugeot
  - 7- Monument aux morts

Emplacements réservés

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiare	Superficie ou Largeur
1	Extension du cimetière	Commune	3 133 m²
2	Accès aux secteurs agricoles	Commune	6 m d'emprise 355 m²
3	Accès aux secteurs agricoles	Commune	6 m d'emprise 327 m²
4	Accès pour entretien du ruisseau	Commune	5 m d'emprise 610 m²